

Destinataires :

Pour CALOIRE

Membres élus titulaires : Mme Sylvie THIVEL – Mme Denise LAURENDON
Membres élus suppléants : Mme Émilie FIASCARO – Mme Béatrice PAILHES

Pour FRAISSES

Membres élus titulaires : Mme Christiane BARAILLER - Mme Chantal RANCHON
Membres élus suppléants : Mme Josiane JOUSSERAND - Mme Myriam PRUDHOMME

Pour SAINT PAUL EN CORNILLON

Membres élus titulaires : Mme Sylvie FAYOLLE – Mme Isabelle POITRINAL
Membres élus suppléants : Mme Delphine VARENNE – Mme Nathalie CHAPUIS

Pour UNIEUX

Membres élus titulaires : M. FAVERJON Christophe- Mme ARSAC Gisèle
Membres élus suppléants : Mme Agnès PESTRE– Mme Monique FAURAND
et assiste Mme Laurence DELTEL, DGS

<p align="center">PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU SIDR DU MERCREDI 4 FEVRIER 2026</p>

Le quatre février deux-mille vingt-six, les membres du Conseil syndical du SIDR se sont réunis à 14h30, au Pôle de services d'Unieux, sous la présidence de M. Christophe FAVERJON, Président, après avoir été convoqués dans les délais légaux, conformément au CGCT.

PRÉSENTS :

Pour CALOIRE :

Membre élue titulaire : Mme Sylvie THIVEL

Pour FRAISSES :

Membre élue titulaire : Mme Chantal RANCHON,

Membres élue suppléante : Mme Josiane JOUSSERAND

Pour SAINT PAUL EN CORNILLON :

Membre élue titulaire : Mme Isabelle POITRINAL,

Pour UNIEUX :

Membres élu titulaire : M. Christophe FAVERJON, Mme Gisèle ARSAC

Pouvoir : 0

Nombre de conseillers : 8 - Nombre de présents : 6 - Nombre de votants : 6

Secrétaire de séance : Mme Chantal RANCHON

Assiste : Mme Laurence DELTEL, DGS

SOMMAIRE

Administratif

1. Avenant n°2 à la convention 2023-2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42

Finances

2. Vote du budget primitif 2026 du SIDR

3. Vote du budget primitif 2026 du SIDR-CUISINE

4. Détermination des pourcentages et du calendrier des appels de fonds pour le SIDR en 2026

Personnel

5. Attribution de la subvention annuelle au COS du SIDR

6. Subvention à l'association « graines de parents »

7. Subvention à l'association d'animation pour l'amitié

Approbation du procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité.

Mme Sylvie THIVEL est désignée Secrétaire de séance.

ADMINISTRATION

1- AVENANT N°2 A LA CONVENTION 2023-2026 RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CDG42

Le SIDR a signé une convention avec le CDG de la Loire en 2023 qui court jusqu'en 2026, relative à l'établissement des dossiers CNRACL.

Le CDG nous demande aujourd'hui de signer un avenant à ladite convention, car le CDG a décidé de faire évoluer ses prestations en matière de retraite. Le développement de ces nouvelles missions s'accompagne d'une modification des tarifs en vigueur.

Sur proposition du Président, les membres du Conseil décident d'approuver à l'unanimité la signature de cet avenant et de prendre en compte les nouveaux tarifs.

FINANCES

2- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU SIDR

Le Président propose aux membres du Conseil de procéder au vote du budget primitif 2026 du SIDR.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2026 qui s'établit :

- En dépenses et recettes, à la somme de 1 515 395.00 € en section fonctionnement
- En dépenses et recettes, à la somme de 6 545.95 € en section investissement

DECIDE de voter le budget principal par chapitre.

AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, si besoin et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT conformément aux principes décidés lors de la mise en place de la M57.

3- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU SIDR-CUISINE

Le Président propose aux membres du Conseil de procéder au vote du budget primitif 2026 du SIDR-CUISINE.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2026 qui s'établit :

- En dépenses et recettes, à la somme de 1 196 750.00 € en section fonctionnement
- En dépenses et recettes, à la somme de 106 520.08 € en section investissement

DECIDE de voter le budget principal par chapitre.

AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, si besoin et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT conformément aux principes décidés lors de la mise en place de la M57.

4- DETERMINATION DES POURCENTAGES ET DU CALENDRIER DES APPELS DE FONDS POUR LE SIDR EN 2026

Sur proposition du Président et conformément aux règles en vigueur, les membres du Conseil après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents, les taux de répartition des charges et des appels de fonds des communes concernant les actions Petite enfance pour l'année 2026, comme suit :

Unieux	59.60 %
Fraisses	27.89 %
Saint Paul en Cornillon	10.65 %
Caloire	1.86 %

Sur proposition du Président et conformément aux règles en vigueur, les membres du Conseil après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité des présents, les taux de répartition des charges et des appels de fonds des communes concernant les frais généraux du SIDR pour l'année 2026, comme suit :

Unieux	60.53 %
Fraisses	27.45 %
Saint Paul en Cornillon	9.69 %
Caloire	2.33 %

Le calendrier des appels de fonds des communes a été validé tel que présenté.

PERSONNEL

5- ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE AU COS DU SIDR

Le Comité des Œuvres Sociales (COS), association régie par la loi du 1er juillet 1901, développe des actions en faveur des agents. Le SIDR confirme sa volonté de faire bénéficier à son personnel des prestations sociales proposées par le COS du SIDR. A ce titre, le SIDR verse une subvention annuelle, conformément à la délibération du 15 février 1989.

Sur proposition du Président, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité des présents, les montants suivants pour l'année 2026 :

- 9 205 € sur le budget crèche/ siège
- 3 358 € sur le budget cuisine

6- SUBVENTION A L'ASSOCIATION « GRAINES DE PARENTS »

L'association « Graines de parents » sollicite le SIDR pour l'attribution d'une subvention. L'association soutient et accompagne les familles qui fréquentent les 2 crèches inter communales. Elle a pour vocation de favoriser les échanges entre parents, de proposer des activités conviviales pour les familles, et de mettre en place des actions solidaires.

Sur proposition du Président, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité des présents, d'attribuer une subvention de 160 € à l'association « Graines de parents » pour les soutenir dans leur fonctionnement au quotidien.

7- SUBVENTION A L'ASSOCIATION D'ANIMATION POUR L'AMITIE

L'association « AAA » sollicite le SIDR pour l'attribution d'une subvention. L'association propose des animations complémentaires à celles proposées par la Résidence aux résidents et personnes âgées extérieures. Elle est par exemple à l'initiative de la fête de la musique, le marché de Noël.

Sur proposition du Président, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité des présents, d'attribuer une subvention de 160 € à l'association « AAA » pour les soutenir dans leur fonctionnement quotidien.

INFORMATIONS DIVERSES

La crèche associative « les Marmousets » à Monistrol sur Loire a sollicité la cuisine centrale pour la livraison des repas.

Etant donné la distance, l'organisation de la cuisine, il est décidé qu'il ne sera pas donné suite à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A UNIEUX, le 06.02.2026

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Mme Sylvie THIVEL

M. Christophe FAVERJON

